CCPMA PREVOYANCE

Bordereau d'appel de cotisations du 3EME TRIMESTRE 2018

N° siret : 42042596900029
Adhérent : 2100112
N° d'émission : 2018003
Période : 01/07/2018 au 30/09/2018

SAS FRANCOIS PARENT
MAISON PARENT GROS
SERVICE DU PERSONNEL
1 PLACE DE L EUROPE

21630 POMMARD

Cotisations exigibles à partir du : 1ER OCTOBRE 2018
Cotisations à régler avant le : 30 OCTOBRE 2018
(Tout retard fera l'objet de majoration)

Documents à retourner à: GROUPE AGRICA TSA 40503 60035 BEAUVAIS CEDEX

☐ totalement mon activité à compter du:

☐ continue mon activité sans personnel depuis le :

☐ motif à préciser :

	Cadre			
00001	Prévoyance	TA		0,430%
00002	Prévoyance	TB		0,430%

MONTANT GLOBAL DES COTISATIONS

**Les taux de cotisations ou coûts unitaires indiqués incluent les taxes en vigueur.*

Si vous utilisez un autre moyen de paiement que le chèque, pour ne pas retarder l'imputation de votre règlement, vous autorisez notre banque à communiquer vos coordonnées bancaires

Vous réglez vos cotisations par

☐ Virement bancaire sur le compte bancaire suivant :
BIC : AGRIFRPP882 IBAN : FR76-1820-6004-3313-3051-6900-136
Libellé à préciser obligatoirement : 2100112 2018003

A utiliser uniquement pour le règlement de vos cotisations CCPMA Prévoyance

☐ Prélèvement (télécharger le mandat de prélèvement sur www.groupagrica.com, à compléter et à joindre avec un RIB)

☐ Chèque bancaire à l'ordre de la **CCPMA Prévoyance** à joindre au présent bordereau

Ces informations sont indispensables à la bonne affectation de votre règlement. Faute de ces précisions, nous serons au regret d'intervenir de nouveau auprès de vos services, sous forme de relance et mise en demeure

Date, signature et cachet de l'entreprise